

Rapport d'Activités 2021



Syndicat Mixte
**FLANDRE
ET LYS**

SOMMAIRE

1. Organisation et fonctionnement.....	page 3
2. Un projet co-construit: le SCoT Flandre et Lys.....	page 10
3. La rénovation énergétique de l'habitat	page 18
4. La démocratie participative	page 31
5. Les démarches transfrontalières.....	page 33



1-Organisation et Fonctionnement



1. Organisation et fonctionnement

L'organisation du Syndicat Mixte Flandre et Lys s'appuie sur les champs de compétences exercés par la structure.

Le **Schéma de cohérence Territoriale**, co-construit par les élus du territoire en collaboration avec de nombreux partenaires, **en est la pierre angulaire.**

À travers, le financement de l'Espace FAIRE et le pilotage du Programme d'Intérêt Général Habiter Mieux, **le Syndicat Mixte accompagne les territoires dans l'amélioration de leur parc de logements.**

La mise en œuvre du développement territorial de la Flandre et Lys s'appuie également sur un **tissu associatif local dense à l'échelle du Syndicat Mixte.** Les élus ont donc souhaité les soutenir à travers le maintien d'une aide aux associations.



ScoT

Rénovation
énergétique

Démocratie
participative

Transfrontalier



1. Organisation et fonctionnement

Composition du Comité Syndical en date du 29 septembre 2020
soit 33 délégués titulaires



Bureau:

Danielle MAMETZ, Présidente
Joël DEVOS, Vice-président
Jean-Claude THOREZ, Vice-président
Elizabeth BOULET
Philippe DUHAMEL
Jocelyne DURUT
Philippe MAHIEU

Délégués titulaires CCFL:

BOONAERT Jean-Philippe
BROUTEELE Philippe
DECOSTER Jean-Luc
DELABRE Aimé
DUYCK Joël
FICHEUX Bruno
PRUVOST Philippe

Délégués titulaires CCFI:

BELLEVAL Valentin	EVERAERE Luc
BEVER Samuel	FENET Stéphanie
CAMPAGNE Marie Madeleine	GAUTIER Antony
CREPIN Bertrand	GRESSIER Elisabeth
DEFEVERE Eddie	JOLY Dominique
DEHEELE Marc	JUDE Frederic
D'HAUDT Fabrice	LEMAIRE Roger
DIEUSAERT Stéphane	PETITPREZ Sylvain
DUQUENOY Régis	SMAL Eric
	WALBROU Dominique

1. Organisation et fonctionnement 2021

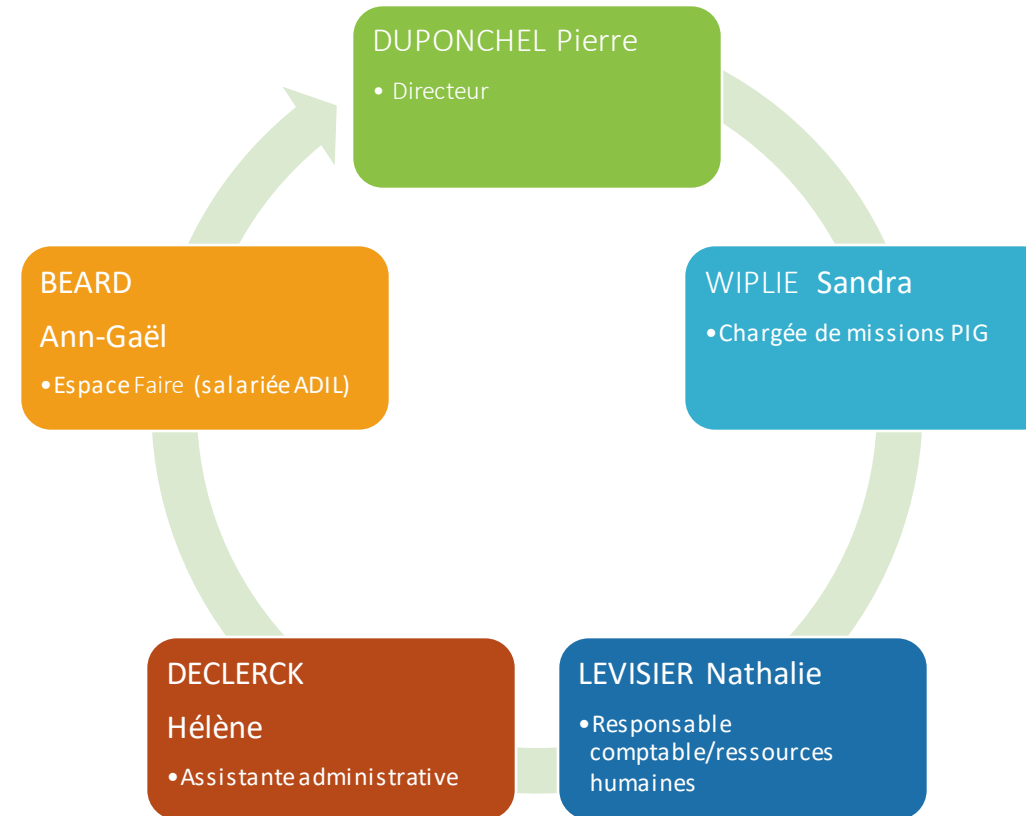
La mise en œuvre du Programme d'Activités s'appuie sur **une équipe pluridisciplinaire de 3 personnes** salariées du Syndicat Mixte **et d'une personne salariée de l'ADIL** pour l'Espace Info Energie.

Travaillant en mode projet sur l'ensemble des dossiers, l'équipe est composée:

- d'une Chargée de missions PIG
- d'une Responsable comptable /ressources humaines (0,5 ETP)
- d'une Assistante Administrative (0,8 ETP)

La fin d'année 2020 a été marquée par **l'adhésion du Syndicat Mixte à l'Agence d'Urbanisme Flandre-Dunkerque (AGUR)** dans le cadre d'une convention 2021-2026. Au regard des missions du Syndicat Mixte, la **coordination de la structure a ainsi été inscrite comme une des missions dévolues à l'AGUR.**

M. DUPONCHEL coordonne ainsi désormais le Syndicat Mixte.

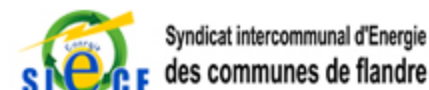


1. Organisation et fonctionnement

La mise en œuvre des différentes actions portées par le Syndicat Mixte s'appuie sur un **partenariat renforcé avec les différents EPCI et communes** du territoire **mais également avec les différents acteurs institutionnels, associatifs ou privés** travaillant pour le développement territorial de la Flandre et Lys.



Région Hauts-de-France
Nord Pas de Calais - Picardie



Syndicat Mixte
FLANDRE
ET LYS



Information,
Orientation,
Évaluation,
Prévention



Etc...



1. Organisation et fonctionnement

4 Comités Syndicaux ont eu lieu au cours de l'année 2021 et 24 délibérations votées.

Comité syndical du 17 Février 2021

- 1- Retrait de la délibération 2020/35
- 2- Retrait de la délibération 2020/36
- 3- Convention d'objectifs entre l'Agence d'Urbanisme et de Développement de la Région Flandre Dunkerque et le Syndicat Mixte Flandre et Lys
- 4- Désignation de représentants à l'Agence d'Urbanisme et de Développement de la Région Flandre Dunkerque
- 5- Indemnités de fonction de la Présidente et des Vice-Présidents
- 6- Anticipation budgétaire
- 7- Rapport d'Orientation Budgétaire 2021
- 8- Adoption de la participation des Communautés de Communes adhérentes au SMFL
- 9- Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2e classe à temps non complet (28h) et suppression d'un poste d'attaché
- 10- Modification du tableau des effectifs
- 11- Adhésion au contrat cadre d'action sociale Pass Territoriale du CDG 59

Comité syndical du 17 Mars 2021

- 12- Compte de gestion 2020
- 13- Compte administratif 2020
- 14- Affectation des résultats 2020
- 15- Budget primitif 2021

Comité Syndical du 09 Juin 2021

- 16- Mise à jour du tableau des effectifs
- 17- Attribution des aides aux associations 2021- première session
- 18- Convention entre l'Adil du Nord 2021/2023: Espace Faire
- 19- Convention de partenariat avec l'Adil du Nord/ mission juridique/ Année 2021

Comité syndical du 18 Octobre 2021

- 20- Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique: Convention cadre entre le SMFL et la Région des Hauts de France pour le portage du SARE du 01/01/2021 au 31/12/2023
- 21- Attribution des aides aux associations 2021- Seconde session
- 22- Validation de la deuxième tranche conditionnelle du Marché avec Inhari pour la mise en œuvre du PIG sur le budget 2022
- 23- Participation 2022 des CC adhérentes au SMFL pour la mise en œuvre de la partie investissement du PIG Habiter Mieux
- 24- Création d'un poste d'adjoint administratif de 1ere classe à temps non complet (17h50) suite à avancement de grade



1. Organisation et fonctionnement

L'activité du Syndicat Mixte en 2021 se traduit par les résultats budgétaires suivants:

Section de fonctionnement	
Recettes réalisées en 2021	498 006.01 €
Dépenses réalisées en 2021	465 838.41 €
Résultat 2021	32 167.60 €
Résultat N-1 reporté	319 590.46 €
Excédent de fonctionnement	351 758.06 €

Section d'investissement	
Recettes réalisées en 2021	114 831.97 €
Dépenses réalisées en 2021	124 831.04 €
Résultat 2021	- 9 999.07 €
Résultat N-1 reporté	386 630.26 €
Dépenses à réaliser à reporter en 2022	241 810.00 €
Recettes à percevoir à reporter en 2022	€
Excédent d'investissement	134 821.19 €





2. Un projet co- construit: le SCoT Flandre et Lys

2. Un projet co-construit: le SCoT Flandre et Lys

Un projet arrêté/ de la stratégie à l'action

Le document Scot est exécutoire depuis février 2020 avec une modification simplifiée en mars 2020 pour rectifier une erreur matérielle.



Nouveau partenariat avec l'Agence d'Urbanisme de Dunkerque

En cohérence avec les dynamiques enclenchées sur le territoire, le Syndicat Mixte a ainsi souhaité conventionner avec l'Agence d'Urbanisme et de Développement de la Région Flandre Dunkerque pour 2021/2026.

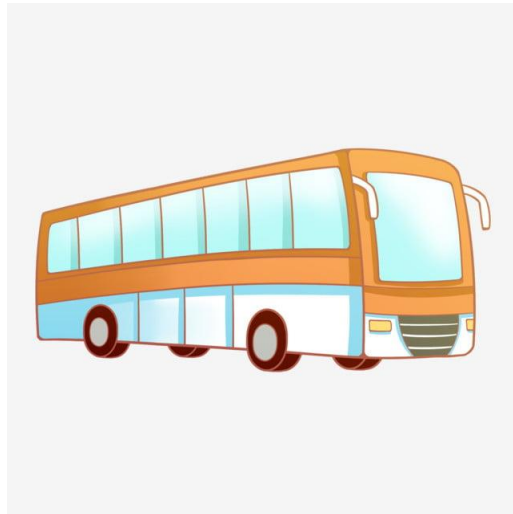
Une convention a ainsi été validée afin d'accompagner le Syndicat Mixte dans la mise en œuvre du SCoT et du Guichet Unique de l'Habitat, et d'assurer la coordination de la structure.



2. Un projet co-construit: le SCoT Flandre et Lys

Un document vivant

Un éductour a été réalisé le 27/09/2021 afin de sensibiliser les élus aux orientations de ce nouveau document



2. Un projet co-construit: le SCoT Flandre et Lys

Du 25 au 27 Août 2021 se sont déroulées les Rencontres Nationales des Scot à Saint Malo. L'occasion de rencontrer d'autres porteurs de Scot, d'échanger et d'anticiper les nouveaux défis



Syndicat Mixte
**FLANDRE
ET LYS**



2. Un projet co-construit: le SCoT Flandre et Lys

Etude lutte contre la vacance des logements sur le territoire du SCOT de Flandre et Lys

Contexte

Une volonté forte de réduire la consommation du foncier et densifier les centres-bourgs (inscrit dans les documents cadres)

Dans le SCOT :

Orientation 9 : promouvoir la sobriété énergétique du territoire en rénovant le parc de logement ancien

Orientation 14 : prendre en compte les spécificités des différents contextes urbains (conforter les cœurs de ville et villages)

Orientation 15 : Assurer la gestion frugale du foncier et mettre en œuvre un urbanisme de projet (donner la priorité au renouvellement urbain et la mobilisation d'une partie des logements vacants)

PLUI-H Flandre intérieure :

Assurer un projet de territoire économe en foncier

Mobiliser les opportunités en renouvellement urbain

PLH Flandre Lys :

Action N° 7 intervenir sur la vacance des logements et mettre en place les outils nécessaires à la remise sur le marché des logements vacants.

Des objectifs similaires justifiant la mise en place d'une étude à l'échelle du SCOT Flandre et Lys



2. Un projet co-construit: le SCoT Flandre et Lys

Etude lutte contre la vacance des logements sur le territoire du SCOT de Flandre et Lys

Contexte :

Les orientations en matière d'habitat du SCOT encouragent l'ensemble des acteurs à de tendre vers l'émergence d'un territoire énergétiquement sobre et une gestion plus économe du foncier.

Les communes soumises à l'article 55 de la loi SRU rencontrent des problématiques de logements. La carence de logement et le montant des pénalités sont très lourdes a porter pour ces communes.

Suite à l'appel à projet de l'état, lancé en février 2021, dans le cadre de la mise en place du plan nationale de lutte contre la vacance des logements, le SMFL a décidé de prendre en charge l'étude lutte contre la vacance des logements en lien avec les 2 intercommunalités.

Cette étude permettra d'apporter des solutions au territoire et de créer des outils pour lutter contre cette vacance structurelle des logements et de créer un observatoire de la vacance.

2. Un projet co-construit: le SCoT Flandre et Lys

Etude lutte contre la vacance des logements sur le territoire du SCOT de Flandre et Lys

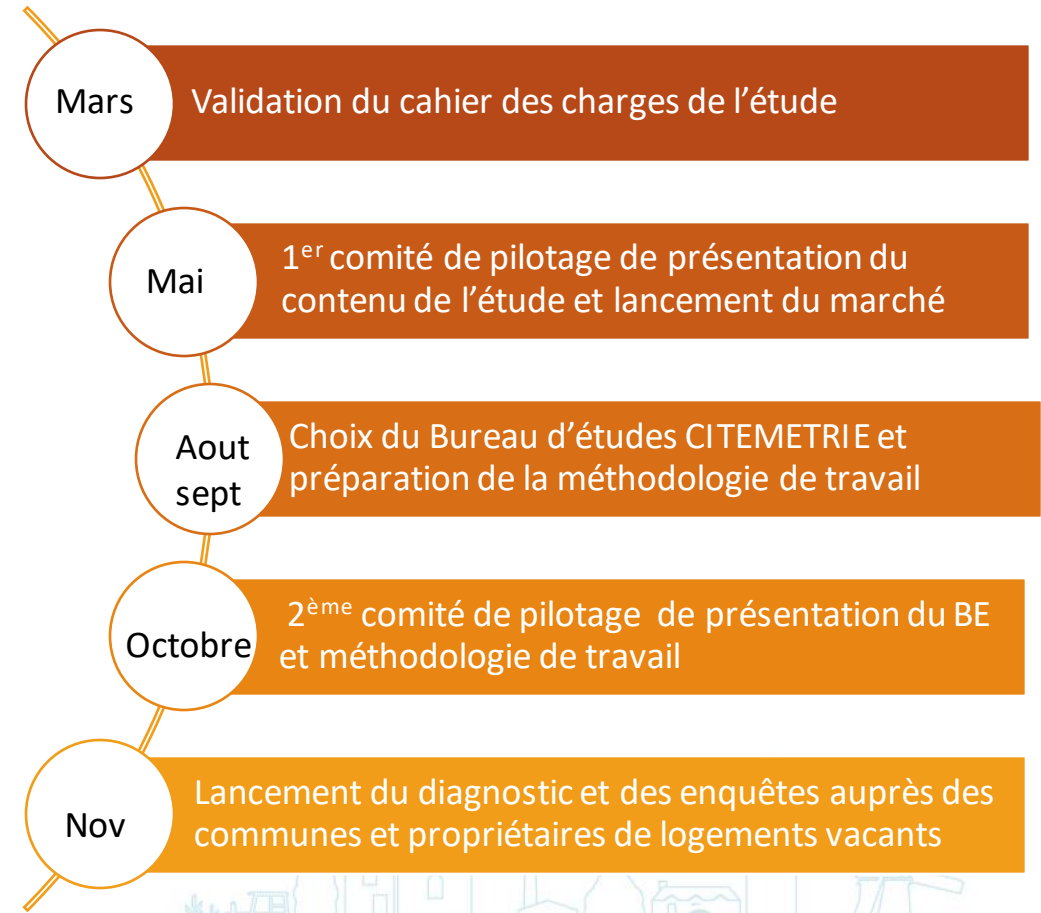
Contexte :

Les 3 EPCI ont la volonté d'intervenir sur la vacance des logements. Pour ce faire, elles ont souhaité :

- Approfondir les problématiques du parc privé ancien,
- Quantifier et analyser les procédures de repérages des logements,
- Qualifier la vacance,
- Elaborer un réseau d'acteurs institutionnels et techniques afin de travailler sur cette thématique,
- Déterminer les secteurs d'interventions par EPCI à l'échelle des communes et des quartiers,
- Proposer un programme d'actions adaptées à différentes échelles.



Syndicat Mixte
**FLANDRE
ET LYS**



2. Un projet co-construit: le SCoT Flandre et Lys

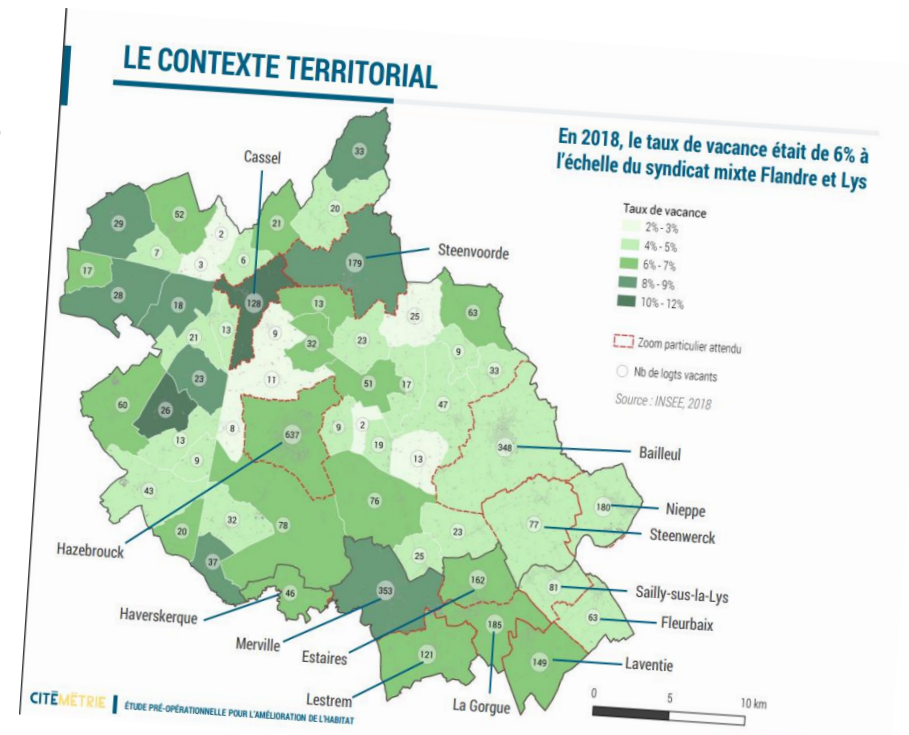
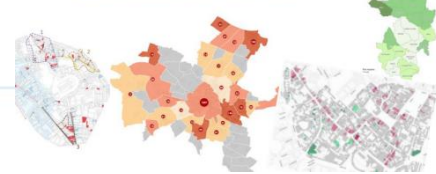
Etude lutte contre la vacance des logements sur le territoire du SCOT de Flandre et Lys

L'étude a démarré dès de mois d'octobre 2021, avec le traitement des données LOVAC et MAJIC afin d'établir le diagnostic de la vacance sur le territoire.

Parallèlement, Citémétrie a mis en place une enquête auprès des 58 communes et des 886 propriétaires de logements vacants du territoire. Le diagnostic a été rendu en mars 2022. La phase 2 de l'étude est en cours de réalisation.

PHASE 1

- ① **État des lieux des connaissances**
Permet de tirer les enseignements nécessaires en synthétisant les documents cadres : SCoT, PLU-H, PLUI...
 - ② **Les dynamiques socio-démographiques**
Cerner les enjeux et le contexte territorial pouvant contribuer à identifier les raisons de la vacance (portrait des ménages et profil global du parc de logement)
 - ③ **Mobilisation des bases de données**
Explication et caractérisation des raisons de la vacance, cartographie à différentes échelles de la vacance afin d'identifier des secteurs d'intervention prioritaires et stratégiques
 - ④ **Analyse du marché immobilier et ses dynamiques**
Approcher le positionnement et l'attractivité résidentielle du territoire communautaire et évaluer les valeurs de références nécessaires à l'élaboration d'une politique en faveur de la reconquête du logement
- Analyse urbaine**
Approcher le fonctionnement urbain des secteurs identifiés et dresser un état des lieux des aménagements urbains



3. La rénovation énergétique de habitat 2021, prefiguration de l'accompagnement massif à la rénovation énergétique



3. La rénovation énergétique de l'habitat

Contexte général :

Les objectifs de rénovation de l'habitat et d'adaptation des logements répondent à de nombreux enjeux du SCoT tant en matière énergétique, sociale, sanitaire et économique.

En 2021, le Syndicat Mixte Flandre et Lys a poursuivi sa dynamique d'accompagnement et de conseil à la rénovation énergétique, avec l'effet d'aubaine des campagnes de communications nationales et régionales (dans le cadre du plan de relance). Les demandes de financement de travaux, dans le cadre du **programme Habiter Mieux** et de **ma Prime Rénov** ont contribué à une massification des rénovations énergétiques sur notre territoire.

Cette dynamique de la rénovation énergétique a été complétée en 2021 avec l'ensemble des actions développées par les intercommunalités sur le logement et l'habitat. Les communes et CCAS du territoire ont contribué activement à cette dynamique en relayant les informations et travaillant en direct avec le SMFL.

Focus sur Ma Prime Rénov : le dispositif est plébiscité par le public et s'impose désormais dans le paysage des aides à la rénovation énergétique.

Le territoire des Hauts de France est le 2ème territoire en nombre de logement rénovés avec ma Prime Rénov pour un montant de 217M€.



3. La rénovation énergétique de l'habitat

Le Programme d'Intérêt général (PIG) Habiter Mieux :

Le marché avec l'opérateur INHARI est entré dans sa 3^{ème} année (1^{er} tranche conditionnelle).

A noter que sur l'année 2021, l'opérateur INHARI a complété son personnel manquant, ce qui a permis de retrouver une fluidité au programme et traitement des demandes.

Malgré les confinements, l'opérateur a choisi de maintenir sa mission en effectuant les visites à domicile (DPE et Diagnostic ergonomie) et les dépôts de dossiers auprès de l'ANAH.

Le Syndicat Mixte Flandre et Lys a accueilli un plus grand nombre de public dans ses locaux et a donc mis en place des outils (fiche de liaison, agendas partagés) entre les différentes structures (Espace Faire, Inhari et l'antenne Région pour les aides AREL) afin de faciliter le contact avec les demandeurs.



3. La rénovation énergétique de l'habitat

Le Programme d'Intérêt Général (PIG) « Habiter Mieux », les chiffres sur 3 ans de programme :

La cible prioritaire du programme demeure la rénovation énergétique du parc d'habitat ancien, la réhabilitation du parc de logements dégradés et le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie et/ou en situation de handicap.

Le Syndicat Mixte Flandre et Lys finance également à hauteur de 1 000€ les travaux validés par l'ANAH.

À travers ce programme, l'opérateur a pour mission de proposer le scénario le plus adapté au ménage et de lui proposer l'ensemble des aides disponibles au regard de sa situation et de son projet.

Catégories	Objectifs	Dossiers déposés	Taux de réalisation	Dossiers agréés	Taux de réalisation
PO Habiter mieux	249	239	96%	222	93%
PO Autonomie	65	62	95%	58	94%
PO travaux lourds	30	10	33%	6	60%
PB Habiter Mieux	30	27	75%	9	52%
PB travaux lourds	6			5	
TOTAL	380	338	89%	300	89%



3. La rénovation énergétique de l'habitat

Le Programme d'Intérêt général (PIG) « Habiter Mieux »: la communication

Lors du premier semestre 2021, Le Syndicat Mixte a communiqué auprès **des mairies, des CCAS, des partenaires institutionnels et sociaux du territoire via des articles dans les bulletins municipaux, les sites internet et les pages Facebook.**

Le lien avec l'ensemble des collectivités et partenaires a perduré durant l'année 2021. Ainsi, les bilans mensuels leur ont été envoyés par mail afin de suivre l'avancé des dossiers.

Comme chaque année, un courrier a été envoyé aux 185 entreprises du territoire référencés dans le programme habiter Mieux, afin de leur assurer du maintien du programme « Habiter Mieux » dans le cadre de la relance économique et communiqué sur les nouveautés des programmes de rénovation énergétique.

La communication ciblée avec le réseau « autonomie personnes âgées du territoire » a également été maintenue via des visioconférences avec nos partenaires, comme le Département du Nord, la MDPH, APHAM et Flandre Lys Autonomie.

L'ensemble des éléments ont été présentés lors du comité de pilotage du 03/03/2022.



3. La rénovation énergétique de l'habitat

Le Programme d'Intérêt général (PIG) « Habiter Mieux »: Dispositifs Annexés au programme Habiter Mieux

Caisse d'avance :

Février 2021 : Fin de travaux pour 3 dossiers qui représentent un déblocage de 85 129€ de travaux.

4 dossiers ont été validés au 1er semestre 2021 et 3 en fin d'années

1 PTMS accordé d'un montant de 15 000€

Dispositif NESH du Département du Nord :

Pour les ménage très modeste (2x le rsa)

36 dossiers déposés pour un montant de 166 138€.

2 dossiers déposés en 2021.

Dispositif AREL de la Région des Hauts de France :

Subvention complémentaire à l'aide ANAH (même condition d'éligibilité)

155 dossiers sur notre territoire en 3 ans pour un montant de 338 500€ de subventions

Année 2021, les montants de subvention ont été doublés.



Financiers pouvant être sollicités

(liste non exhaustive)

ANAH

Bonification Syndicat Mixte Flandre & Lys

Région Hauts de France AREL

Aide Com de Communes Flandre Lys

Conseil Départemental Nord

Action Logement

Caisses de retraite ou complémentaire

Fondation Abbé Pierre



3. La rénovation énergétique de l'habitat : Partenariat avec la Région des Hauts-de-France

Dans le cadre de la politique de réhabilitation énergétique de la Région des Hauts-de-France, le **Syndicat Mixte Flandre et Lys a participé à l'ensemble des échanges relatifs à la mise en place du Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique (SARE).**

La convention a été signée entre la Région et le SMFL en mars 2021 pour le financement de :

- l'Espace FAIRE,
- l'animation sur le territoire (actes A1 du SMFL et mise en place du GUH),
- La mise en place d'actions en faveur de la rénovation énergétique.

Dans ce cadre, le SMFL a participé activement aux différentes visio-conférences organisées par les services de la Région sur leurs différentes politiques:

- Pass rénovation,
- Passeport Energétique du Logement (PEL)
- Le SPEE
- L'aide AREL

Une réunion d'information du dispositif SPEE a eu lieu le 16 novembre 2021 à la Gorgue, à destination des communes pour présenter un dispositif de rénovation des logements communaux.



3. La rénovation énergétique de l'habitat : Le Guichet Unique de l'Habitat

En février 2021, le territoire de Flandre et Lys a été lauréat de l'appel à projet « Guichet Unique de l'Habitat » porté conjointement par la Région des Hauts-de-France, la DREAL et l'ADEME.

La remise des prix des lauréats a eu lieu le 26 mars 2021, en cérémonie virtuelle.

Guichet Unique de l'Habitat, ces missions et objectifs sont :

- De faire émerger la demande et simplifier l'accès à l'information en proposant un service intégré,
- De mobiliser l'ensemble des parties prenantes en interne du territoire, et externe,
- De conseiller tous les publics en matière de rénovation énergétique des logements, d'améliorer l'habitat et de maximiser les gains énergétiques,
- De cibler les logements individuels et les co-propriétés.



3. La rénovation énergétique de l'habitat : Le Guichet Unique de l'Habitat

La mise en place du Guichet Unique de l'Habitat par :

- ❖ La diffusion d'un spot de communication, réalisé en collaboration avec l'Agur et l'Espace France Renov',
- ❖ Une vidéo diffusée sur le territoire, via You Tube, les réseaux sociaux (près de 6500 vues, en 10 jours)
- ❖ La mise en place d'une plate forme téléphonique, dès le mois d'octobre,
- ❖ La création du flyer de communication en décembre.



GUICHET UNIQUE DE L'HABITAT
DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT
GRATUIT & PERSONNALISÉ



3. La rénovation énergétique de l'habitat : Le Guichet Unique de l'Habitat

Mise en place de la mission juridique de l'ADIL :

Le SMFL a fait le choix de compléter les services à la population en proposant un accès territorial au service juridique de l'ADIL.

Dès le mois de septembre 2021, les permanences juridiques ont été déployées sur 5 lieux du territoire.

En Décembre 2021, un programme de formations a été défini sur les thèmes du LHI, la vacance des logements, la RE 2020.

A noter qu'en 2022, une nouvelle permanence aura lieu au CCAS de Bailleul.

Laventie

Maison France Service, rue du 11 novembre
1^{er} et 3^e lundi du mois, de 14h à 17h

Merville

Point Justice, Mairie, 57 place de la libération
2^e et 4^e mercredi du mois, de 14h à 17h

Hazebrouck

Guichet unique de l'habitat, 222 bis rue du Vieux Berquin
2^e et 4^e mercredi du mois de 9h30 à 12h30

Cassel

CCAS de Cassel, 20 grand place
2^e et 4^e mardi du mois, de 9h30 à 12h30

Steenvoorde

Mairie de Steenvoorde, 7 place Ryckewaert
1^{er} et 3^e mardi du mois, de 9h30 à 15h30

3. La rénovation énergétique de l'habitat : Guichet Unique de l'Habitat

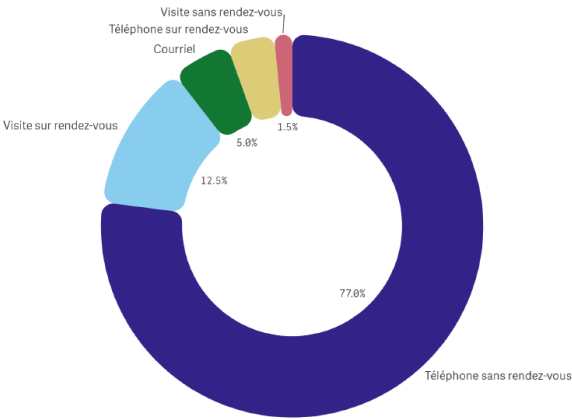
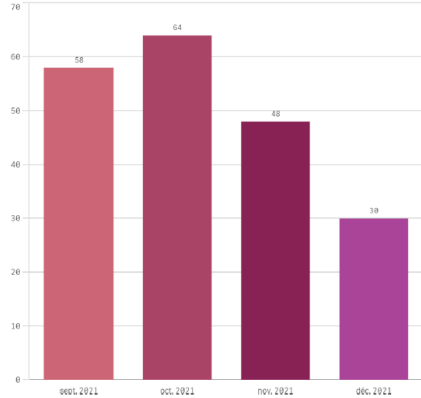
Mise en place de la mission juridique de l'ADIL :

En chiffre se sont :

- 200 appels en 4 mois,
- 9 rendez vous en permanence
- 67% des appels en CCFI pour 17 communes,
- 33% des appels en CCFL pour 7 communes.
- Les demandeurs sont principalement des locataires du secteur privé

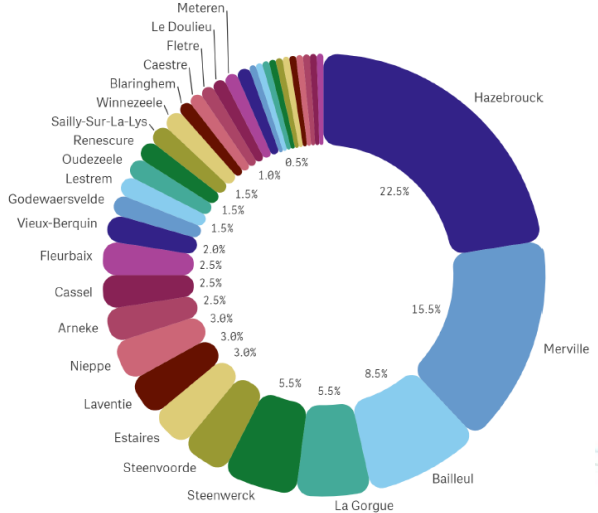
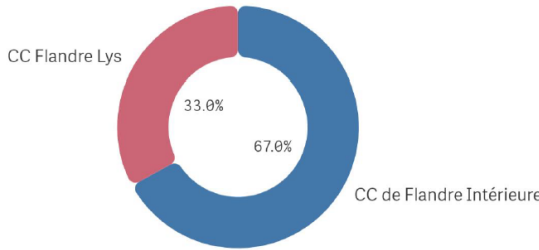


200 consultations juridiques du 1^{er} septembre au 31 décembre 2021



9 rendez-vous sur les lieux de permanences (octobre à décembre)

200 consultations juridiques du 1^{er} septembre au 31 décembre 2021



3. La rénovation énergétique de l'habitat: l'Espace France Rénov

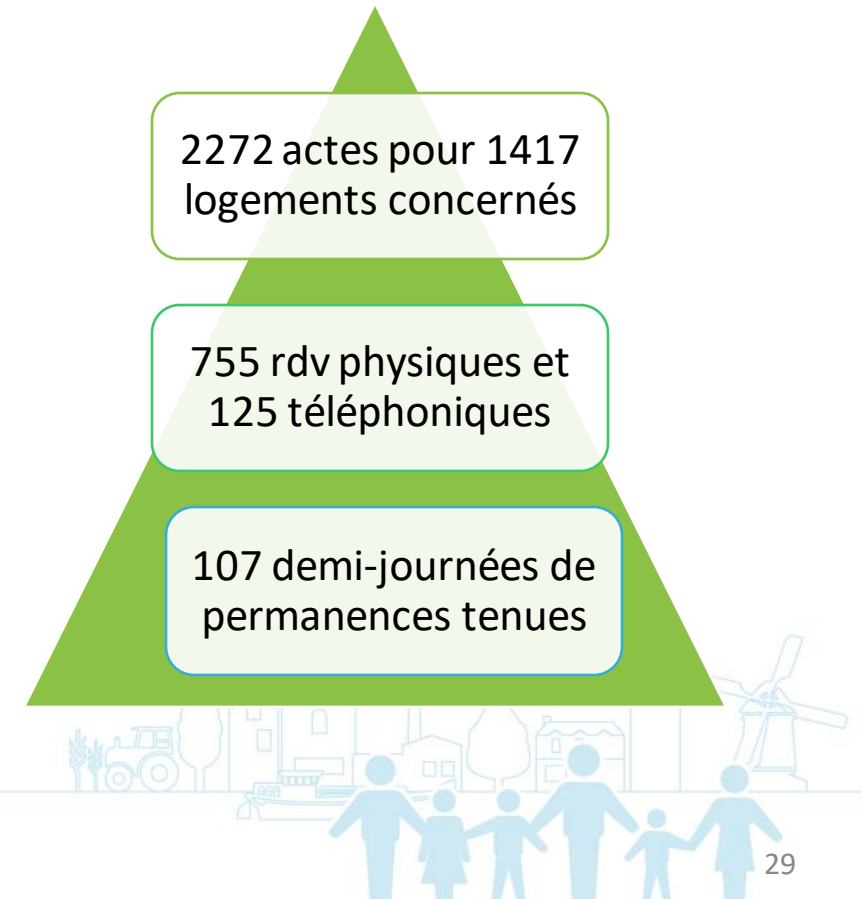
Le Syndicat Mixte porte et finance l'Espace Info Energie devenu l'Espace France Renov', dont les animatrices sont salariées de l'ADIL.

Cette année 2021 a vu le nombre de demandes en constante augmentation.

A noter que dans le cadre de la convention SARE, les contacts sont comptabilisés en actes, afin de pouvoir bénéficier des financements Région Hauts de France et non plus de l'ADEME.

Pendant les mois de confinement, l'Espace France Rénov' a assuré les rendez-vous par téléphone et en présentiel.

Un bilan annuel a été présenté lors du comité de pilotage du 03/03/2022



3. La rénovation énergétique de l'habitat: l'Espace France Rénov'

Les missions proposées par l'Espace France Renov', en 2021, sont :

- Informer sur les aides et financements : subvention ANAH, Crédit d'Impôt Transition Energétique CITE, Eco-prêt, primes énergie CEE, **MaPrimeRénov'**...
- Expliquer les étapes du projet, de son montage à son achèvement. Renseigner sur les aspects, techniques (l'isolation, la ventilation, le choix des matériaux, des équipements de chauffage et d'eau chaude sanitaire, les énergies renouvelables...)
- Accompagner, avec des visites à domicile, un suivi des logements et une articulation avec la régie régionale du SPEE, le PEL...
- Gérer les dossiers d'aide à la rénovation énergétique de la CCFL, assurer les rendez vous primo accédants en CCFI et CCFL.
- Participer aux échanges avec la Région des Hauts-de-France dans le cadre de la mise en place du programme SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique).



4. La démocratie participative



4. La démocratie participative

Le soutien aux projets associatifs.

Suite au contexte sanitaire de l'année 2020, de nombreux projets ont dû être abandonnés par les associations. Le SMFL a tout de même lancé, dès janvier 2021 l'appel à projet de l'année 2021.

Nous avons réceptionné peu de projet.

En chiffres :

- Budget 2015 : 15000€
- Subvention allant de 100 à 1000€ maxi par dossier
- 22 dossiers déposés,
- Validation en deux sessions (mars et septembre)
- 20 financés pour 15000€
- 2 refusés.

Le comité syndical du SMFL a décidé de mettre fin à ce dispositif dans sa forme actuelle, afin d'axer davantage les actions proposées vers les grandes orientations du Scot.



SOUTIEN AUX PROJETS ASSOCIATIFS 2021

Le Syndicat Mixte Flandre et Lys a mis en place un dispositif financier pour soutenir les projets associatifs, afin de dynamiser et de faire vivre le tissu associatif du territoire.

Les associations (loi 1901) du territoire Flandre et Lys peuvent prétendre à une subvention pour le montage et la réalisation de leurs projets au cours de l'année 2021. Les subventions accordées vont de 100 à 1000€.

POUR QUELS PROJETS ?

Les objectifs de ce dispositif sont de soutenir les dynamiques associatives locales, de renforcer les actions des associations, de favoriser les initiatives d'intérêt collectif, d'aider la mise en œuvre de démocratie participative à l'échelle des deux Communautés de Communes (50 communes de Flandre Intérieure et 8 communes de Flandre Lys), et de soutenir les démarches portées par les jeunes.

APPEL À PROJET

Votre projet doit donc répondre, au moins, à une des conditions suivantes :

- Accompagner les dynamiques engagées sur le territoire,
- Favoriser la participation des habitants, promouvoir le territoire,
- Accompagner les démarches solidaires,
- Promouvoir la culture et le patrimoine du territoire,
- Répondre aux enjeux climatiques et à la préservation de la biodiversité.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Vous êtes une association de loi 1901, votre siège associatif est domicilié sur l'une des 58 communes du territoire Flandre et Lys, votre association a pour projet de développer des actions à destination de la population du territoire. Attention l'aide ne pourra pas soutenir les projets qui ne cadrent pas avec les conditions présentées ci-dessus :

- Les projets relevant d'un déficit budgétaire d'investissement,
- Les projets ayant un caractère national,
- Les associations hors territoire,
- Les projets qui se réaliseront à l'extérieur du territoire, achat de matériel,
- La création d'association, les charges de fonctionnement, salaires, ou
- Les manifestations et actions récurrentes sur le territoire, précédentes,
- Les associations qui ont bénéficié de cette aide durant les 3 années précédentes,
- Les associations membre du comité de sélection des projets, financés en 2020 et reportés par la crise sanitaire, ne pourront pas recevoir de second financement sur 2021.

Attention ! Un seul projet par association.

DERÔTS DE DOSSIER COMPLET :
Du 1er Janvier au 1er Septembre 2021

MODE D'EMPLOI

- 1/ Je télécharge le dossier (fiche projet) sur le site : www.sm-flandreetlys.fr
- 2/ Je rédige la fiche projet : renseigner la fiche projet, remplir le budget de l'action, statuts de l'association, RIB, autres documents complémentaires à la bonne compréhension de l'action.
- 3/ J'envoie mon dossier au Syndicat Mixte Flandre et Lys « aides aux associations 2021 » [222 bis Rue de Vieux Berquin - hôtel communautaire - 59190 HAZEBROUCK] la fiche projet remplie, les statuts de l'association, un R.I.B.
- 4/ Je reçois un avis de réception de dossier par mail.
- 5/ Une fois mon projet validé en commission, je reçois un courrier spécifiant le montant de ma subvention.
- 6/ Je fournis le bilan de l'action, suite à sa réalisation, et ma subvention sera versée au plus tard pour la fin d'année 2021.

Attention : les projets financés dans le cadre de ce dispositif feront figurer le logo du Syndicat Mixte Flandre et Lys obligatoirement.

SYNDICAT MIXTE FLANDRE ET LYS
222 BIS RUE DE VIEUX BERQUIN
HOTEL COMMUNAUTAIRE
59190 HAZEBROUCK

CONTACT - SAN
03 74 54 4 4
OU PAR MAIL
sm@smfl.fr



5. Les démarches transfrontalières

Le GECT West-Vlaanderen / Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale



Le GECT est une structure de *gouvernance transfrontalière multi niveaux* : il réunit tous les échelons institutionnels de chaque côté de la frontière, ainsi que les partenaires de la société civile.

Ce partenariat implique que le GECT puisse prendre des décisions et réaliser des projets émanant d'une concertation commune soutenus par les différents niveaux politiques de part et d'autre de la frontière.

Le Syndicat Mixte Flandre et Lys y siège au titre de ses deux intercommunalités et fait partie des 13 membres composant ce GECT. À ce titre, élus et techniciens ont participé à de nombreux échanges autour des quatre groupes de travail: eau, territoire, développement économique et cohésion sociale et culturelle.

Cette année 2021 a été l'occasion de lancer un bilan des orientations proposées pour le GECT. Cette évaluation a été menée conjointement par l'Agur et l'université de Gand.



Syndicat Mixte
**FLANDRE
ET LYS**